

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°18 du 6 mai 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

**Texte n°19**

**AVIS**

de recrutement par concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur en chef de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

*Du 27 avril 2011*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur en chef de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.**

*Du 27 avril 2011*

NOR D E F A 1 1 5 0 7 1 2 V

---

*Référence de publication* : BOC N°18 du 6 mai 2011, texte 19.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2011, un concours sur titres pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur en chef de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Une (1) place est offerte au titre de ce recrutement. Le déroulement du concours est placé sous la responsabilité d'une commission qui sélectionne les candidats, notamment au vu de leurs titres, de leur parcours professionnel et de leur potentiel de carrière.

Tous les candidats dont le dossier a été retenu seront convoqués individuellement pour un entretien, d'une durée de quarante-cinq minutes portant notamment sur les connaissances, les motivations, l'ouverture d'esprit, l'expérience professionnelle et la capacité de réflexion des candidats.

L'épreuve orale se déroulera à partir du 20 juin 2011.

Les dates et les horaires seront fixés ultérieurement et individuellement pour les candidats sélectionnés.

Ce concours est ouvert :

- aux ingénieurs en chef de deuxième classe du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (IC2ETA) inscrits au tableau d'avancement de l'année 2011 pour le grade d'ingénieur en chef de première classe du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (IC1ETA), âgés de cinquante ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- aux IC1ETA qui justifient de moins de quatre ans de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 11 décembre 2009.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions de l'article 2. de l'instruction n° 34091/DEF/DGA/DRH/D du 2 février 2011 et transmis à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/REC  
Bâtiment Rotonde  
5 bis avenue de la Porte de Sèvres  
75509 Paris cedex 15.

Il conviendra d'adresser les dossiers au plus tard le 10 juin 2011, délai de rigueur.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Alain GUILLOU.